

Date	Heure	Lieu
03/03/2026	9h	Mairie

Participants		P	Abs Exc Dist	Diffusion	Convoqué à la prochaine réunion
Maître d'ouvrage : Commune de CHANAC-LES-MINES Mairie, Bourg, 19150 CHANAC-LES-MINES 05 55 20 47 47 chanac.mairie@orange.fr	Représenté par : Bernard SALLES – maire Marie-Françoise SALLES – 2 ^{ème} adjointe Jean-Marc BOUYSSOU – conseiller Gisèle GRAFFOILLERE – conseillère Serge PELISSIER – conseiller municipal François BARATTE – secrétaire de mairie	X		X	X
Maîtrise d'œuvre Mandataire : Bureau d'Etudes DEJANTE VRD & Construction SO 75 Avenue de la Libération 19 360 MALEMORT mdubois@dejante-infra.com Tel : 06 12 37 90 14	Représenté par : Maxime DUBOIS – urbaniste Anne BLOUIN – paysagiste	X		X	X

Objet de la réunion :

Présentation des OAP

Points évoqués lors de la réunion :

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

Encadrer sur des secteurs les règles d'aménagement sous forme de schéma de principe, ce qui permet d'avoir une certaine souplesse pour la concrétisation des aménagements.

2 types d'OAP :

- OAP sectorielle : périmètre défini sur une zone géographique circonscrite
- OAP thématique : sur tout ou partie de la commune, orientations sur l'habitat, l'aménagement, le transport et les déplacements, le patrimoine...

Ici 2 OAP sectorielles : un secteur dédié pour de l'habitat et un autre sur des activités de loisirs.

La qualité urbaine : (principes)

Piste pour améliorer les orientations d'aménagements :

- définir une gamme de logements diversifiés, taille des terrains, la forme de la construction, créer un lien en le quartier nouveau et le reste des zones urbaines.

1. Le Bourg :

Surface : 6850m²

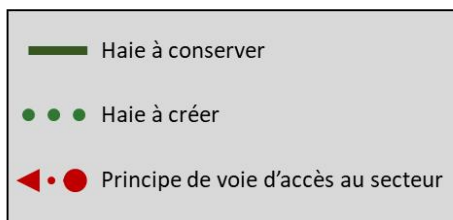
Présence de tous les réseaux

Accès : impasse des Pras

Haies à conserver et à créer à proximité de la zone humide / gestion des eaux de surface

6 logements minimum > obligation d'une densité de 9log/ha.

Il est précisé que les constructions peuvent être réalisées dans le cadre d'une opération d'ensemble. Cela n'empêchera pas pour autant qu'une habitation soit réalisée en entrée de secteur par exemple dès lors que son implantation ne compromet pas la réalisation ultérieure des autres constructions.



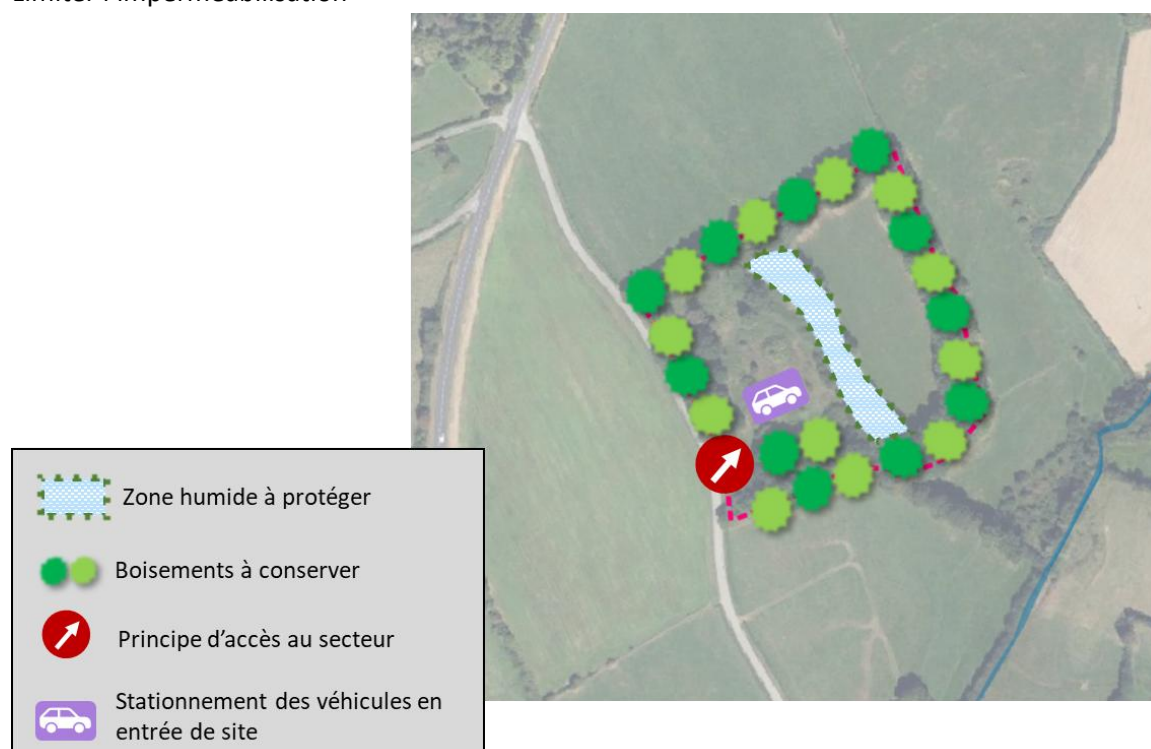
2. Zone de loisirs :

Zone Nt

Surface 3 ha

Non desservie par les réseaux

Accès au site depuis la route / Préservation des haies/ boisements sans bloquer les éclaircies
Pas de destruction de la zone humide / possibilité de mise en valeur (parcours de promenade)
Limiter l'imperméabilisation



Les élus valident les OAP telles qu'elles ont été présentées.

Prochaine réunion :
Après les élections municipales

A Malemort, le 06/03/2026

Maxime DUBOIS
Anne BLOUIN